



Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand)

Band 43 (2016)

Dominique Trimbur : Le Procès Eichmann et les Relations RFA – ISRAËL: Une Influence, Néfaste ou Bénéfique?

DOI: 10.11588/fr.2016.0.44792

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

DOMINIQUE TRIMBUR

LE PROCÈS EICHMANN ET LES RELATIONS RFA – ISRAËL : UNE INFLUENCE, NÉFASTE OU BÉNÉFIQUE ?

Au moment de l'enlèvement et du procès d'Adolf Eichmann, la RFA et l'État juif n'entretiennent pas de relations diplomatiques. Les rapports entre les deux pays sont toutefois déjà très étroits, sur la base de l'accord de réparations de 1952¹. La nouvelle de l'appréhension de l'ancien SS, le 23 mai 1960, puis son procès en 1961–1962, interviennent dans un contexte particulier. Quelques mois auparavant s'est produit une série d'incidents antisémites sur tout le territoire ouest-allemand, et peu de temps plus tard a eu lieu une première rencontre, très prometteuse, entre Konrad Adenauer et David Ben Gourion. En soi, le procès, avec ses révélations sur un passé dramatique très récent dont les acteurs sont pour certains encore vivants et actifs, notamment à Bonn, présente toutes les potentialités pour déstabiliser, voire mettre à mal une relation pragmatique, mais délicate. De quelle manière l'événement interfère-t-il dans les relations germano-israéliennes, aux niveaux officiel et sociétal ? Quels effets, le cas échéant, a-t-il sur ces relations, au moment de sa tenue et dans les années qui suivent ? Marque-t-il un coup d'arrêt, un recul, ou une avancée dans un rapprochement réciproque jusque-là presque sans embûches ?

I. Avant le procès

Au début de l'année 1960, le contexte des relations germano-israéliennes est constitué à la fois d'éléments de tensions et de détente. Ce sont d'une part les récents incidents antisémites de Cologne, par ailleurs en Allemagne de l'Ouest et au-delà de ses frontières, au tournant 1959–1960². C'est d'autre part la première rencontre entre Adenauer et Ben Gourion, à New York, le 12 mars 1960³, qui constitue une étape importante dans un rapprochement initié au début des années 1950, avec la conclusion

1 L'histoire des relations germano-israéliennes a désormais ses manuels : Niels HANSEN, *Aus dem Schatten der Katastrophe: die deutsch-israelischen Beziehungen in der Ära Adenauer und David Ben Gurion*. Ein dokumentierter Bericht, Düsseldorf 2002 ; Yeshayahu A. JELINEK, *Deutschland und Israel 1945–1965: ein neurotisches Verhältnis*, Munich 2004 ; voir aussi le recueil de documents édité par Yeshayahu A. JELINEK, *Zwischen Moral und Realpolitik: deutsch-israelische Beziehungen 1945–1965. Eine Dokumentensammlung*, Gerlingen 1997.

2 Ces incidents sont d'autant plus choquants qu'ils commencent par l'apposition de graffitis sur la synagogue de Cologne : emplacement de l'une des plus anciennes communautés juives d'Allemagne, Cologne dispose à nouveau d'une synagogue après sa destruction lors de la Nuit de Cristal, 21 ans plus tôt, reconstruite et inaugurée en présence de Konrad Adenauer, chancelier fédéral et ancien maire de la métropole rhénane, au mois de septembre 1959.

3 Yeshayahu A. JELINEK, Rainer BLASIUS, Ben Gurion und Adenauer im Waldorf Astoria – Gesprächsaufzeichnungen vom israelisch-deutschen Gipfeltreffen in New York am 14. März 1960, dans : *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 45 (1997), p. 309–344.

et l'entrée en vigueur de l'accord de réparations signé entre les deux pays le 10 septembre 1952⁴. L'annonce par Ben Gourion de l'enlèvement et de l'emprisonnement d'Eichmann, le 23 mai 1960, représente d'une part une surprise pour la RFA, à laquelle les événements semblent s'imposer. C'est en apparence le cas pour Theodor Heuss, ex-Président de la RFA depuis quelques mois, qui se trouve à ce moment en visite privée en Israël⁵.

Dans le même temps, il semble que la surprise n'en soit pas complètement une, et que le terrain ait été préparé, comme l'attestent certains éléments. Le 50^{ème} anniversaire du procès a donné lieu à plusieurs révélations, sinon des rappels relatifs à la connaissance plus ou moins précise que les services secrets ouest-allemands avaient de la destinée et de la localisation d'Adolf Eichmann⁶. Et l'on sait que les renseignements comme les autorités de Bonn n'avaient pour le moins fourni aucun effort pour le faire appréhender, conduisant le procureur de Hesse Fritz Bauer à confier les informations dont ils disposaient aux services secrets israéliens, redoutant qu'une information judiciaire ouest-allemande ne soit communiquée à l'ancien SS, et conduite à sa fuite. On peut ainsi constater la réactivité du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères, l'*Auswärtiges Amt* (AA), qui reflète l'embarras de ses services et de ses représentations de par le monde. De fait, la question de la possibilité d'une extradition est explorée dès le lendemain de cette annonce par les services compétents ouest-allemands, en particulier dans les services juridiques du ministère des Affaires étrangères, qui produisent une note conséquente, mettant notamment en avant les obstacles à une telle procédure: il n'existe pas de relations diplomatiques entre la RFA et Israël, il n'existe donc peu voire pas d'espoir de succès de la demande; ce qui est conforté par l'absence de convention d'extradition entre les deux pays, en plus du fait que la RFA n'est pas désireuse de la demander⁷.

L'extradition d'Eichmann à partir du territoire israélien où il est désormais emprisonné n'est guère souhaitée par la RFA. Cela concerne à la fois un transfert vers son propre territoire; mais plus particulièrement en direction d'un pays de l'Est, lorsqu'un peu plus tard le gouvernement polonais semble s'orienter dans le sens d'une telle demande d'extradition. Comme le souligne l'AA, un procès à Varsovie serait inéluctablement utilisé contre la RFA et certaines personnalités ouest-allemandes, dans le contexte général de guerre très froide qui domine alors les relations internationales⁸. Il s'agit alors pour l'AA de parer à tout risque de la sorte: si une extradition

4 À propos de l'accord de réparations, outre les références précédentes, on pourra consulter la dernière publication en date: Yaakov SHARETT (dir.), *The Reparations Controversy. The Jewish State and German Money in the Shadow of the Holocaust 1951–1952*, Berlin, Boston 2011.

5 JELINEK, *Deutschland und Israel* (voir n. 1), p. 340.

6 *Deutscher Geheimdienst kannte Eichmann-Versteck schon 1952*, dans: Spiegel Online, 8.1.2011, <http://www.spiegel.de/panorama/nazi-verbrecher-deutscher-geheimdienst-kannte-eichmann-versteck-schon-1952-a-738465.html> (12.11.2015), Klaus WIEGREFFE, *Triumph der Gerechtigkeit*, dans: *Der Spiegel* 13 (2011); ID, *Der Fluch der bösen Tat*, dans: *Der Spiegel* 15 (2011).

7 Archives du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères (Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes), Berlin (par la suite: PA AA), dossiers de la Direction des affaires juridiques (Abteilung V, L4), note écrite (503.88.80.86), 24.5.1960, Marmann; dossiers de la Direction d'Orient (Ostabteilung, Abteilung VII), lettre circulaire de l'AA (503.88.80.86) à de nombreuses représentations, 14.7.1960, Janz.

8 PA AA, Abt. VII, vol. 1038, Eichmann, note écrite confidentielle (503.88.80.86), 27.4.1961, Raab.

est permise par Israël – par exemple en direction de l'Argentine, la RFA doit être prioritaire, et il faut donc pousser à l'établissement d'un accord d'extradition entre les deux pays⁹.

Dans le même ordre d'idée, les réflexions de l'AA portent rapidement sur la question de la défense d'Eichmann. Doit-on appliquer à son profit la procédure de la *Zentrale Rechtsschutzstelle* (ZRS), cette officine de l'AA qui a pour vocation de venir en aide aux ressortissants ouest-allemands traînés en justice à l'étranger, ce qui jusque-là profite notamment à des criminels de guerre¹⁰? Doit-on désigner à son profit un avocat ouest-allemand ou pas? Et si l'avocat d'Eichmann est officiellement désigné par la RFA, n'y a-t-il pas risque de voir la RFA taxée de positionnement pro-nazi? Les réflexions, et les préoccupations de l'AA, se poursuivent une fois que l'avocat de Cologne Robert Servatius se porte candidat à la défense d'Eichmann et en informe les autorités israéliennes, avec pour Bonn attente inquiète de la réponse de Tel Aviv. En cas d'acceptation de leur part, tout ira bien pour la RFA. En revanche, en cas de refus, il s'agit selon l'AA d'éviter que la RDA ne propose spontanément un avocat, puisque cela risquerait fort de mettre à mal la RFA¹¹. Dans les semaines qui suivent, les choses s'arrangent en partie puisque l'avocat choisi par la famille d'Eichmann est accepté par l'État hébreu; la RFA refuse alors de payer les frais de cette défense¹². Au début de 1961, Bonn est toutefois obligé d'imposer ses vues en matière d'extradition. Celle-ci est à nouveau à l'ordre du jour lorsque Servatius l'exige, invoquant les pratiques de la ZRS et l'absence de relations diplomatiques. Selon lui, comme on doit l'attendre d'un pays dont est originaire un prévenu à qui il est fait procès à l'étranger, la RFA ne peut collaborer avec la justice israélienne. De plus, à ses yeux, cette dernière n'a aucune compétence pour juger Eichmann¹³. Ce positionnement, qui devrait conduire à un procès – équitable – d'Eichmann devant la justice ouest-allemande, est réfuté par les services compétents de l'AA: ceux-ci invoquent notamment un accord d'assistance juridique signé entre les deux pays le 13 juillet 1957, qui doit au besoin garantir un appui au profit d'un ressortissant ouest-allemand placé devant la justice israélienne¹⁴. On le sait: au grand dam de Servatius, l'extradition n'aura jamais lieu, elle qui aurait sauvé la vie d'Eichmann selon Eugen Gerstenmaier, président chrétien-démocrate du Bundestag, protestant engagé et proche des cercles du 20 juillet 1944¹⁵.

En parallèle aux services des Affaires étrangères, les cercles de pouvoir en RFA réagissent et réfléchissent également. L'ambiance générale à Bonn relativement à la

9 Ibid.

10 PA AA, L4, vol. 1, Eichmann-Prozess, note écrite (Abt. V ZRS E 553/60), 29.6.1960, Raab. Voir Christina GROSSE, *Der Eichmann-Prozess zwischen Recht und Politik*, Francfort/M. 1995, p. 50–118. Au total la ZRS n'est pas mobilisée au bénéfice d'Eichmann. À son propos, voir Bernhard BRUNNER, *Der Frankreich-Komplex. Die nationalsozialistischen Verbrechen in Frankreich und die Justiz der Bundesrepublik Deutschland*, Göttingen 2004, p. 115–144.

11 PA AA, L4, vol. 1, Eichmann-Prozess, note écrite (Abt. V ZRS E 553/60), 25.11.1960.

12 À propos des multiples allers-retours entre Servatius et les autorités fédérales relativement à la question de sa rémunération, voir GROSSE, *Eichmann-Prozess* (voir n. 10).

13 PA AA, Abt. VII, vol. 1037, Eichmann, lettre de Servatius à l'AA, 5.2.1961.

14 Ibid., note écrite (503.88.80.86), 3.3.1961, Janz; lettre de l'AA à Servatius, 6.6.1961, von Brentano.

15 Markus A. WEINGARDT, *Deutsche Israel- und Nahost-Politik. Die Geschichte einer Gratwanderung seit 1949*, Francfort/M. 2002, p. 135, n. 236.

perspective du procès d'Eichmann est à l'absence d'inquiétude particulière, en apparence. Cette sérénité de façade peut être mise sur le compte d'une certaine résignation. De fait, une accoutumance semble s'imposer, concernant notamment les attaques dirigées contre Hans Globke, secrétaire d'État à la Chancellerie, et à ce titre le plus proche collaborateur du Chancelier Adenauer. Depuis quelques années, Globke est régulièrement visé par des polémiques pour avoir exercé de hautes responsabilités au ministère de l'Intérieur du Troisième Reich, en lien notamment avec la législation antijuive¹⁶. Dans l'ensemble, les comptes rendus des conseils des ministres démontrent que dans cette enceinte on ne parle que peu d'Eichmann et du procès qui doit lui être fait¹⁷.

Cette impression de quiétude ne signifie toutefois pas que l'on ne fait rien¹⁸. Les mois qui suivent l'annonce de l'arrestation d'Eichmann, avec la préparation du procès, sont marqués à Bonn par la mise en place d'un dispositif que l'on peut qualifier de véritable campagne de relations publiques. On utilise alors tous les moyens à disposition. Il s'agit là d'un travail de la RFA visant à préserver, voire améliorer, son image dans le monde. Ce qui est un grand classique dans le contexte général des relations germano-israéliennes¹⁹ est rendu plus nécessaire que jamais: le climat peut rapidement dégénérer du fait des récents incidents antisémites, comme des potentialités de révélations fâcheuses intrinsèques à la procédure, mettant en évidence des silences, certaines continuités²⁰, voire une certaine complaisance au nom de la persistance de la « morale nazie »²¹. Il y a ainsi nécessité de déminer le terrain, ce qui concerne en particulier le rapport de la RFA aux États-Unis, mais bien évidemment envers Israël.

À l'égard des États-Unis on note d'emblée un investissement personnel d'Adenauer. Celui-ci effectue une visite officielle là au moment même du début du procès. L'image d'une Allemagne fédérale impeccable quant à son passé lui est alors indispensable, à la manière de ce qui s'est fait au printemps 1953, lorsqu'il avait poussé à la

16 Kabinettsprotokolle der Bundesregierung, vol. 14: 1961, éd. Hartmut WEBER et al., Munich 2004, séance du 18.1.1961, p. 65–66. À propos de Globke, voir la récente biographie de Erik Lommatzsch, qui tente avec une certaine réussite de brosser un portrait dépassionné du personnage: Hans Globke (1898–1973). Beamter im Dritten Reich und Staatssekretär Adenauers, Francfort/M. 2009.

17 Les comptes rendus publiés ne comprennent que la seule information relative à l'envoi d'un observateur: voir Kabinettsprotokolle der Bundesregierung, vol. 14, 1961, séance du 22.3.1961, p. 134 (à propos de l'observateur, voir plus loin).

18 Pour l'avocat berlinois Reiner Geulen (Die Geheimhaltung der Eichmann-Akten durch den Bundesnachrichtendienst, dans: Recht und Politik. Vierteljahreshefte für Rechts- und Verwaltungspolitik 3 (2011), p. 171–176), cette impression est trompeuse, et il faut bien plutôt parler de panique, cf. Eichmann-Prozess löste Panik in Adenauers Regierung aus, dans: Spiegel Online, 27.3.2011, <http://www.spiegel.de/politik/deutschland/geheimdienst-akten-eichmann-prozess-loeste-panik-in-adenauers-regierung-aus-a-753387.html> (12.11.2015). Cet article n'indique toutefois pas de sources précises qui appuient cette caractérisation de l'ambiance régnant à Bonn.

19 Du temps des négociations et de l'accord de réparations la RFA a beaucoup œuvré pour améliorer son image, en mettant en avant ses accomplissements démocratiques devant trancher d'avec le Troisième Reich.

20 Norbert FREI (dir.), Hitlers Eliten nach 1945, Munich 2003.

21 Cf. Raphael GROSS, »Zum Fortwirken der NS-Moral. Adolf Eichmann und die deutsche Gesellschaft«, dans: ID, Yfaat WEISS (dir.), Jüdische Geschichte als allgemeine Geschichte. Festschrift für Dan Diner zum 60. Geburtstag, Göttingen 2006, p. 212–234; et du même auteur: Anständig geblieben. Nationalsozialistische Moral, Francfort/M. 2010.

ratification de l'accord de réparations juste avant une telle visite²². En cela Adenauer est aidé par Willy Brandt, maire de Berlin, certes social-démocrate mais qui s'implique dans la démonstration d'une Allemagne au clair avec son passé, lors d'un séjour qu'il effectue aux États-Unis durant la même période²³. Effort accompagné par Hendrik van Dam, secrétaire général du *Zentralrat der Juden in Deutschland* (Conseil central des Juifs en Allemagne), organe représentatif de la petite mais très symbolique communauté juive de RFA: un séjour de sa part aux États-Unis est également envisagé.

En ce qui concerne ses relations avec Israël, dans l'atmosphère générale de ces années de consolidation et dans ce contexte particulier, pour la République fédérale il s'agit a priori de redouter le pire. Si le climat global est serein, le souvenir est en effet proche de plusieurs moments difficiles dans ces relations germano-israéliennes²⁴. Pour cela, le principe de précaution s'impose. On établit alors des dispositions générales devant valoir au cours des mois qui suivent. Ainsi, les visites de personnalités ouest-allemandes en Israël alors en augmentation, qui risqueraient de subir le ressentiment d'une population échauffée, sont à éviter le temps du procès²⁵. De fait, le peuple israélien semble poser problème aux Allemands de l'Ouest, avec la connaissance que l'on a de son extrême sensibilité à la question des relations avec l'Allemagne, même celle, fédérale et démocratique, d'après 1945²⁶. Mais à Bonn on sait par ailleurs que les gouvernants de l'État hébreu sont bien disposés: Ben Gourion a depuis longtemps et régulièrement exprimé sa foi en la «nouvelle Allemagne», incarnée par Adenauer²⁷. De son côté, le chef de la mission israélienne de Cologne²⁸, Felix

22 L'accord de septembre 1952 a en effet mis du temps à être ratifié par le Bundestag, du fait notamment des objections émanant des propres rangs de la majorité gouvernementale d'Adenauer (CDU et surtout CSU): de la même manière qu'il a dû s'impliquer personnellement pour relancer des pourparlers bloqués, en avril-mai 1952, c'est Adenauer qui permet à l'accord d'être ratifié en mars 1953; ce qui lui permet de partir immédiatement après aux États-Unis avec en poche ce «certificat de bonne conduite» très utile pour l'image de la RFA là. À ce propos, cf. notre article: L'influence américaine sur la politique israélienne de la RFA, 1951-1956, dans: *Relations Internationales* 110 (2002), p. 197-218.

23 Un voyage prévu pour le printemps 1960 n'a pas lieu, mais occasionne des échanges en vue de coordonner les efforts de Brandt et d'Adenauer visant à travailler à la bonne image de l'Allemagne fédérale; cette coopération est reprise dans la perspective d'un séjour du leader social-démocrate aux États-Unis en mars 1961, qui précède de quelques semaines celui d'Adenauer (cf. Judith MICHEL, *Willy Brandts Amerikabild und -politik 1933-1992*, Göttingen 2010, p. 141-148).

24 Elles ont été marquées de moments de crises en 1952 (autour de la négociation en vue de l'accord de réparations), en 1957 et 1959 (au sujet de livraisons militaires), et en 1959-1960 (à partir des incidents antisémites de Cologne).

25 PA AA, L4, vol. 1 Eichmann-Prozess, lettre de l'ambassade de RFA à Nicosie (433/60) à l'AA, 7.12.1960, Koenig.

26 Les diverses crises citées plus tôt se traduisent soit par de violentes manifestations de rues, soit par des crises gouvernementales.

27 C'est Ben Gourion, avec Moshe Sharett, qui développe la thématique pour justifier sa propre politique de rapprochement en direction de la RFA, cf. notre ouvrage: *De la Shoah à la réconciliation? La question des relations RFA/Israël (1949-1956)*, Paris 2000; Roni STAUBER, *Realpolitik and the Burden of the Past: Israeli Diplomacy and the »Other Germany«*, dans: *Israel Studies* 8/3 (2003), p. 100-122; Yechiam WEITZ, *Ben Gurions Weg zum »Anderen Deutschland« 1952-1963*, dans: *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 48 (2000), p. 255-279.

28 Il s'agit d'une mission d'achat israélienne, installée à Cologne afin de négocier avec les autorités ouest-allemandes, dans le cadre de l'application de l'accord de réparations. Cette délégation re-

Shinnar, ne manque pas de réitérer l'assurance que rien de fâcheux pour la RFA ne peut se produire: le procès Eichmann sera le procès du Troisième Reich, et rien d'autre²⁹.

Dans sa campagne de relations publiques, Bonn met à disposition des journalistes et du public des matériaux destinés à défaire le soupçon selon lequel les criminels de guerre n'auraient jusque-là guère été inquiétés en RFA³⁰. L'Office fédéral de presse pour sa part élabore et diffuse une documentation à destination des représentations diplomatiques, et au-delà, répertoriant l'engagement de Bonn dans une clarification, politique et judiciaire, du passé nazi de l'Allemagne³¹. À travers un large inventaire, on voit qu'il ne s'agit pas tant de contrer le procès et ses effets potentiels, que l'usage qui en serait fait par les pays de l'Est: on insiste alors sur le fait que la RFA fait beaucoup envers les Juifs et Israël – on est alors proche des dix ans de l'accord de réparations, à la différence de la RDA qui n'a, elle, rien entrepris dans ce sens. Comme l'affirme le député SPD Fritz Erler, en janvier 1961, on doit et peut alors démontrer la réalité de la »nouvelle«, de l'»autre« Allemagne, qui n'est pas qu'une façade³². Celle-ci est une réalité, puisque, comme le constate pour sa part en avril 1961 Gerstenmaier, il est notable qu'il n'y ait pas eu de campagne antisémite en RFA à la suite de la décision d'engager une procédure contre Eichmann³³.

Dans cette phase préalable au procès, l'entente entre autorités israéliennes et ouest-allemandes est pour le moins harmonieuse, avec disposition de la République fédérale à fournir de la documentation qui puisse contribuer au dossier établi à l'encontre d'Eichmann³⁴. Shinnar en RFA est la cheville ouvrière de ce dispositif; tandis que le procureur général Gideon Hausner, qui doit mener le réquisitoire contre Eichmann, est mis au diapason par Ben Gourion pour éviter que le sujet de l'implication d'anciens nazis éventuellement encore en fonction dans l'appareil d'État ouest-allemand n'apparaisse au cours du procès³⁵: on parlera d'Allemagne nazie au cours du

vêt rapidement le caractère d'une représentation officieuse israélienne, avec des compétences consulaires. Elle est prévue pour cesser ses activités à l'arrivée à échéance de l'accord de 1952.

29 PA AA, L4, vol. 1 Eichmann-Prozess, note écrite (503.88.80.86), 5.1.1961, Janz.

30 Ibid., note du service presse de l'AA, 20.1.1961, Hille. À propos de l'histoire de la poursuite en justice – pour le moins hésitante au départ – par la RFA des criminels de guerre nazis, voir Annette WEINKE, *Eine Gesellschaft ermittelt gegen sich selbst. Die Geschichte der Zentralen Stelle Ludwigsburg 1958–2008*, Darmstadt 2008. L'imprégnation de la justice d'après-guerre par des juges ayant fait carrière sous le nazisme est bien connue, comme l'est celle – notamment – de la police criminelle, appelée en principe à justement mener en justice des personnes impliquées dans de tels crimes, cf. Bundeskriminalamt (dir.), *Das Bundeskriminalamt stellt sich seiner Geschichte. Dokumentation einer Kolloquienreihe*, Cologne 2008.

31 PA AA, L4, vol. 1 Eichmann-Prozess, lettre circulaire (200.80.03 508/61), 3.3.1961, von Brentano; Informationsmappe zum Eichmann-Prozeß.

32 Archiv der sozialen Demokratie der Friedrich-Ebert-Stiftung (Archives de la social-démocratie), Bonn, papiers privés de Fritz Erler, vol. 17, RIAS, 24.1.1961, MdB F. Erler: Über seine Eindrücke in Israel.

33 Archiv für Christlich-Demokratische Politik (par la suite: ACDP), Konrad Adenauer Stiftung (Archives de la politique démocrate chrétienne), Bonn, papiers privés d'E. Gerstenmaier, vol. 085/3, Bulletin, n° 66, 8.4.1961, p. 635: Zum Eichmann-Prozeß – Ein Interview mit dem Präsidenten des Deutschen Bundestags, ABC.

34 PA AA, L4, vol. 1 Eichmann-Prozess, note du service presse de l'AA, 20.1.1961, Hille.

35 Yechiam WERTZ, *The Founding Father and the War Criminal's Trial: Ben Gurion and the Eichmann Trial*, dans: *Yad Vashem Studies* 36/1 (2008), p. 211–252.

procès, pas d'Allemagne en général, ce qui doit permettre d'éviter que le sujet Globke ne soit abordé³⁶. Ce *modus vivendi* est dénoncé par le parti *Hérout* de Menahem Begin, dans la continuité de son hostilité à tout rapprochement entre Bonn et Tel Aviv³⁷.

Le dispositif est peaufiné par une ultime mise au point d'Adenauer. Celui-ci prend la parole dans une déclaration télévisée, le 10 avril 1961, la veille du début du procès. Ce discours est à la fois une mise en garde et un constat serein, puisqu'en substance le Chancelier fédéral en appelle d'une part à ne pas assimiler Eichmann aux Allemands, et exprime d'autre part sa confiance face à un procès qui doit servir la justice. Tout paraît donc bien calé.

II. Au moment du procès

Concrètement, que fait-on à partir du moment où l'on sait qu'il va y avoir procès? En l'absence de relations diplomatiques, la RFA qui n'a pas tenu à faire le procès d'Eichmann sur son propre territoire, ne dispose pas de représentants officiels en Israël qui puissent assister aux débats et en rendre compte. Il s'agit donc de pallier ce manque le temps du procès: une solution consiste en la mise en place d'une mission ouest-allemande envoyée à Jérusalem. Cette idée a plusieurs origines. Elle est par exemple appuyée par Julius Klein, un lobbyiste juif de Chicago, général en retraite de lointaine ascendance allemande, bruyant, actif et rémunéré partisan depuis quelques années du rapprochement germano-israélien³⁸. Dans un mémorandum envoyé à Adenauer, Heinrich von Brentano, ministre des Affaires étrangères, et à Globke au début 1961, il propose notamment que Franz Böhm en soit responsable. Député chrétien-démocrate, cet universitaire avait dirigé la délégation ouest-allemande aux

36 Willi WINKLER, Adolf Eichmann und seine Verteidiger – Ein kleiner Nachtrag zur Rechtsgeschichte, dans: *Einsicht 05 – Bulletin des Fritz Bauer Instituts*, printemps 2011, dossier spécial: Adolf Eichmann vor Gericht – Der Prozess in Jerusalem, p. 33–41, en particulier p. 38–40. Selon Hausner (*Justice in Jerusalem – The Trial of Adolf Eichmann*, Londres 1967, p. 466), si le passé de Globke est connu, aucun document n'est assez grave pour établir un lien avec Eichmann ou pour porter accusation contre lui en général. Pour sa part, lors de l'interrogatoire préalable au procès mené par Avner Less, Eichmann lui-même affirme ne jamais avoir entendu parler de Globke (Avner Werner LESS, Bettina STANGNETH, *Lüge! Alles Lüge – Aufzeichnungen des Eichmann-Verhörers*, Zurich 2012, p. 169–170). Selon certains (GEULEN, *Die Geheimhaltung der Eichmann-Akten* [voir n. 18]), l'entente germano-israélienne porte également sur le refus par Israël de laisser l'avocat est-allemand Friedrich-Karl Kaul plaider contre Eichmann au nom de parties civiles, en particulier en provenance de RDA: cette décision, que certains considèrent comme le résultat d'une pression ouest-allemande et comme infraction à la procédure, illustre à la fois un point de droit (exclusion de parties civiles dans une procédure dont l'issue peut être la peine capitale: HAUSNER), et surtout le souci de Jérusalem de conserver le monopole de l'accusation à l'encontre de l'ancien SS.

37 Le peuple va-t-il en venir à des réflexions sur un revirement?, dans: *Hérout*, 15.3.1961.

38 Julius Klein est à la tête d'une agence de communication, rémunéré par la RFA (entreprises et État) pour travailler à l'amélioration de l'image de l'Allemagne fédérale aux États-Unis. Voir Shlomo SHAFIR, *Ambiguous Relations. The American Jewish Community and Germany Since 1945*, Détroit 1999, p. 186–188; LOMMATZSCH, Hans Globke (voir n. 16), p. 184–185; S. Jonathan WIESEN, *Germany's PR Man. Julius Klein and the Making of Transatlantic Memory*, dans: Philipp GASSERT, Alan E. STEINWEIS (dir.), *Coping with the Nazi past. West German debates on Nazism and generational conflict, 1955–1975*, New York 2006, p. 294–308.

négociations ayant conduit à l'accord de réparations en 1952³⁹. Personnalité au-dessus de tout soupçon, particulièrement bienveillante envers Israël, il pourra exploiter au mieux le procès et ses éventuelles répercussions, en étant prêt à contrer l'action des pays de l'Est⁴⁰.

En parallèle, une telle idée fait l'objet de réflexions internes à l'AA. Dans un contexte d'extrême compétition entre les deux Allemagnes – en préalable immédiat à l'érection du mur de Berlin, les services de la *Koblenzer Strasse*⁴¹ relèvent tout d'abord un obstacle juridique éventuel. Expression d'une prudence et d'une méfiance définitivement installées à l'égard de l'autre Allemagne, on souligne d'emblée qu'une telle mission aurait pour conséquence fâcheuse que la RDA voudrait en envoyer aussi, ce qui poserait une nouvelle fois la question de l'application de la doctrine Hallstein: la RFA déniait toute existence à la RDA, comment celle-ci pourrait-elle envoyer une telle mission, qui devrait obtenir un agrément, donc une reconnaissance israélienne⁴²? L'obstacle est également politique : envoyer une telle mission, c'est encourir le risque de voir poser des questions quant aux motivations de Bonn en l'occurrence, puisque l'empressement ouest-allemand pourrait être interprété pour le moins comme l'expression d'une mauvaise conscience, voire comme la volonté d'interférer dans le cours de la justice.

En tout état de cause, la décision est bel et bien prise d'envoyer cette mission, à condition qu'elle soit strictement encadrée par la Direction des affaires politiques de l'AA. Devant s'abstenir de toute prise de position politique, il est bien précisé que cette délégation n'est pas une représentation diplomatique. Elle est placée sous la direction de Gerhard von Preuschen, un avocat de Wiesbaden, capitale du *Land* de Hesse où travaille le procureur Fritz Bauer, dont les investigations sont en grande partie à l'origine de l'arrestation d'Eichmann⁴³. Ayant participé au 20 juillet et ayant été emprisonné pour cela, c'est un ami personnel du ministre des Affaires étrangères von Brentano qui est chargé de cette mission d'observation⁴⁴. Il est accompagné dans sa tâche par des personnes dont le profil reflète les fonctions de la mission⁴⁵. On

39 À propos de Franz Böhm, voir Niels HANSEN, *Franz Böhm mit Ricarda Huch. Zwei wahre Patrioten*, Düsseldorf 2009.

40 PA AA, archives du cabinet du ministre, vol. 147 Julius Klein, *Public Relations Sammlung*, «mémoire confidentiel» de Klein pour Adenauer, von Brentano et Globke, sans date (début 1961).

41 »Koblenzer Strasse«, aujourd'hui »Adenauer Allee« était à l'époque le synonyme de l'AA installé dans cette artère de Bonn, en référence à »Wilhelmstrasse«, désignation courante de l'ancien AA, sis dans cette rue de Berlin jusque 1945.

42 PA AA, Abt. VII, vol. 1037 Eichmann, Document (503.88.80.86), 12.1.1961, Marmann. La »doctrine Hallstein« de 1955 est un code édicté au sein des Affaires étrangères ouest-allemandes, du nom de leur secrétaire d'État de l'époque, Walter Hallstein: la RFA doit rompre ses liens avec tout pays qui établirait des relations diplomatiques avec la RDA, geste devant signifier la reconnaissance officielle de l'autre entité allemande, dont l'existence juridique comme État est alors déniée par Bonn au nom de son monopole de représentation de l'Allemagne et de son refus de la division de l'Allemagne (cf. par exemple William Glenn GRAY, *Germany's Cold War. The Global Campaign to Isolate East Germany*, Chapel Hill 2003).

43 Irmtrud WOJAK, *Fritz Bauer 1903–1968. Eine Biographie*, Munich 2009.

44 Cf. GROSSE, *Eichmann-Prozess* (voir n. 10) revient sur la désignation de Preuschen, avec interrogations préalables quant à sa personnalité et à son profil.

45 Ainsi que celles d'une structure de coordination des efforts ouest-allemands, établie peu auparavant à Bonn (GROSSE, *Eichmann-Prozess* (voir n. 10)).

compte notamment un représentant de l'Office fédéral de presse, Hans Stercken et un historien, Wolfgang Scheffler, auteur d'une étude scientifique sur la politique antisémite nazie, venant alors de paraître en RFA⁴⁶. La mission compte enfin un journaliste, Rolf Vogel, au nom de la *Deutsche Zeitung*: depuis longtemps engagé dans la promotion de meilleures relations germano-israéliennes, ce «demi-Juif» est un proche d'Adenauer⁴⁷. De son côté le procureur Dietrich Zeug est envoyé à Jérusalem pour représenter l'officine qui centralise les informations nécessaires à la poursuite en justice des criminels nazis, la *Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung nationalsozialistischer Verbrechen*.

Le rôle essentiel de la délégation, qui est sur place, dans son intégralité ou non, le temps du procès, est de faire état de ce qui se dit dans l'enceinte du *Beit haam*, la salle de conférences récemment inaugurée où ont lieu les débats. En termes d'image elle s'intéresse notamment à la mise en avant de l'«autre Allemagne» au temps du Troisième Reich. Il en va par exemple de la mise en valeur de l'action du diplomate Georg-Ferdinand Duckwitz à Copenhague, qui contribue en 1943 au sauvetage des Juifs du Danemark peu avant une rafle à leur rencontre⁴⁸. Il en va également, et surtout, du pasteur Heinrich Grüber, dont l'action de sauvetage au bénéfice notamment de Juifs convertis permet de mentionner l'engagement en faveur de Juifs en Allemagne dans les pires moments⁴⁹. La mission est également pensée pour prendre des renseignements sur les procédures judiciaires menées ou à mener contre des criminels nazis, avec éventuellement la possibilité de s'en inspirer ultérieurement lors de procès qui pourraient avoir lieu en RFA⁵⁰.

46 Wolfgang SCHEFFLER, *Die nationalsozialistische Judenpolitik. Unterlagen für den Unterricht in Politik und Zeitgeschichte*, éd. Otto-Suhr-Institut an der Freien Universität/Landeszentrale für politische Bildungsarbeit Berlin, 1960.

47 En lien avec le cinquantenaire du procès Eichmann, l'hebdomadaire *Der Spiegel* a révélé que sous couvert d'activité journalistique, Vogel est alors missionné par les services secrets ouest-allemands, le BND: à ce titre il aurait cambriolé la chambre d'hôtel de Kaul pour s'emparer de documents éventuellement compromettants pour des personnalités ouest-allemandes – dont Globke – détenus par l'avocat est-allemand (cf. Klaus WIEGREFE, *Kalter Krieg beim Eichmann-Prozess. Aktenklau für die Adenauer-Republik*, dans: *Spiegel Online*, 2.9.2010, <http://www.spiegel.de/politik/deutschland/kalter-krieg-beim-eichmann-prozess-aktenklau-fuer-die-adenauer-republik-a-715292.html> (12.11.2015). L'information a été reprise par l'avocat berlinois Reiner Geulen, lors d'une intervention dans le cadre du centre de documentation «Topographie des Terrors», le 5 mai 2011. Vogel est surtout jusque-là connu pour son activisme pro-israélien mené en RFA, avec à la clé des recueils de documents relatifs au rapprochement entre la RFA et Israël (cf. Rolf VOGEL, *Deutschlands Weg nach Israel. Eine Dokumentation*, Stuttgart 1967; Id., *Der deutsch-israelische Dialog. Dokumentation eines erregenden Kapitels deutscher Aussenpolitik*, 8 vol., Munich 1987–1990).

48 PA AA, Abt. VII, vol. 1038 Eichmann, télégramme de la délégation ouest-allemande à Jérusalem (137) à l'AA, 10.5.1961, Preuschen. À propos de Duckwitz, cf. Johannes DOSE, *Georg Ferdinand Duckwitz in Dänemark, 1943–1945*, Bonn 1992; Ulrich HERBERT, *Best. Biographische Studien über Radikalismus, Weltanschauung und Vernunft, 1903–1989*, Bonn 1996; Leni YAHIL, *The rescue of Danish Jewry. Test of a democracy*, Philadelphie/PA 1969. Pour ses actes, Duckwitz a été déclaré Juste par Yad Vashem en 1971 (cf. Arno LUSTIGER, *Rettungswiderstand. Über die Judenretter in Europa während der NS-Zeit*, Göttingen 2011, p. 250, 254).

49 Grüber est l'un des premiers Allemands à être nommé «Juste parmi les nations» par Yad Vashem, en 1964 (cf. LUSTIGER, p. 41).

50 Même si en l'occurrence le représentant de la Zentrale Stelle relativise les choses, lorsqu'il se rend compte que les Israéliens sont parfois moins dotés que la RFA, qu'ils n'ont pas toute la connais-

Au-delà de cette vocation directement liée au procès Eichmann, la délégation a également une tâche de collecte d'informations plus générales sur la situation d'Israël: disposant de moyens de communication autonomes pour expédier vers Bonn des télégrammes chiffrés⁵¹, elle fait par exemple écho au climat israélien qui est, en dépit des craintes initiales, peu anti-allemand; au plus fort du procès on va même évoquer la possibilité prochaine d'une visite en Israël du président Lübke, alors que de tels passages de personnalités ouest-allemandes viennent d'être déconseillés, le temps de la procédure⁵². Certes, le tableau n'est pas que favorable, puisque transparaît toujours une certaine »Hassliebe« des Juifs originaires d'Allemagne installés en Israël à l'égard de leur patrie d'origine⁵³. La mission souhaite encore contribuer à l'amélioration du climat, en incarnant la bonne volonté ouest-allemande, et ainsi marquer une vraie différence d'avec l'Allemagne nazie. Pour ce faire, elle entretient d'une part des contacts directs avec des hauts responsables israéliens, notamment diplomatiques⁵⁴. D'autre part elle établit des relations avec la presse locale dont elle apprend la sensibilité aux divers sujets recouverts par la procédure menée contre Eichmann. Son objectif est de maintenir coûte que coûte un climat serein envers la RFA, lors des différentes phases du procès: cela passe par un travail de relations publiques auprès des Israéliens, en contrant l'action de la RDA. En l'absence de relations diplomatiques, et donc d'une représentation permanente sur place, la mission incarne enfin la possibilité de recueillir pour la première fois des informations de première main sur le pays. Au-delà des informations relatives au procès, les télégrammes expédiés par elle depuis Jérusalem comprennent de nombreuses informations sur diverses facettes de la vie israélienne; dans l'autre sens, elle a la possibilité d'y diffuser des informations sur la RFA.

sance nécessaire de l'appareil nazi, et que de ce fait ils ont mal préparé leur procès (voir Ruth Bettina BIRN, *Staatsanwalt Zeug in Jerusalem – Zum Kenntnisstand der Anklagebehörde im Eichmann-Prozess und der Strafverfolgungsbehörden der Bundesrepublik*, dans: *Einsicht 05* (voir n. 36) p. 26–32; une version développée de cet article a été publiée dans Werner RENZ (dir.), *Interessen um Eichmann – Israelische Justiz, deutsche Strafverfolgung und alte Kameradschaften*, Francfort/M. 2012, p. 93–117).

51 GROSSE, *Eichmann-Prozess* (voir n. 10).

52 PA AA, Abt. VII, vol. 1038 *Eichmann*, télégramme de la délégation ouest-allemande à Jérusalem (308) à l'AA, 5.7.1961, Preuschen, avec extrait de Ma'ariv, 5.7.1961.

53 *Ibid.*, vol. 1039 *Eichmann*, note [ZRS Isr b 689/61], 22.9.1961, Gawlik. À propos de l'attitude des Juifs de Palestine puis des Israéliens, en particulier d'origine allemande, relativement à l'Allemagne et à la culture allemande, voir Na'ama SHEFFI, *Rejecting the Other's Culture. Hebrew and German in Israel 1933–1965*, dans: *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte* 27 (1998), p. 301–319.

54 Il s'agit en particulier de Haïm Yahil, directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères (PA AA, Abt. VII, vol. 1039 *Eichmann*, note [ZRS Isr b 689/61], 22.9.1961, Gawlik). Haïm Hoffmann (plus tard Yahil) officie auparavant dans les représentations israéliennes sur le sol ouest-allemand – au consulat de Munich auprès des autorités d'occupation, puis à la mission israélienne de Cologne. Pragmatique, proche de Ben Gourion, il reste attaché à son monde culturel d'origine, germanophone. Sa femme, Leni Yahil est une historienne israélienne connue – peu en France – pour ses travaux sur la Shoah: sa présence à Copenhague aux côtés de son mari l'amène à s'intéresser au sauvetage des Juifs du Danemark occupé par les Allemands (cf. n. 48).

III. Le procès: ses effets sur les relations germano-israéliennes

Quels sont à présent les effets du procès sur les relations germano-israéliennes? Ceux-ci sont doubles. Pour confirmer certaines craintes initiales, ils sont d'une part négatifs. De façon constante, et cela est ressenti aussi bien par les autorités fédérales que par leurs homologues israéliennes, il y a de fortes inquiétudes quant à l'activisme des pays de l'Est contre la RFA. Cela concerne en particulier la RDA, avec de sa part une action visant encore et toujours Hans Globke⁵⁵. De fait l'activisme du bloc communiste, en premier lieu de Berlin-Est, a des suites: il démultiplie les révélations et les rappels historiques intrinsèques à la procédure, avec la mise en avant d'aspects délicats liés à la description de la complexité de l'appareil de persécution nazi; alors que beaucoup, dont Adenauer, auraient bien voulu se passer de cela, en dépit de la quiétude affichée plus tôt. Comme le dit le Chancelier entre les deux sessions du procès, le 14 décembre 1961: »Ce procès Eichmann nous a fait énormément de mal, même si les gens ne le proclament pas haut et fort⁵⁶.« Selon les dirigeants ouest-allemands, certes le procès doit avoir lieu; mais cette acceptation quelque peu résignée s'accompagne du secret espoir d'éviter d'autres procédures de cette sorte par la suite⁵⁷. Et au total, il constitue un moment douloureux pour la RFA, ne représentant en aucun cas un point final, mais bien plutôt un point de départ quant au traitement du passé nazi, avec ce que cela suppose de remise en cause pour une société, et ses gouvernants, qui avaient pu jusqu'alors ne pas être trop gênés⁵⁸.

Le procès affecte quelque peu les relations germano-juives, avec une diaspora, notamment américaine, qui demeure suspicieuse, même si elle est canalisée par Nahum

55 PA AA, L4, vol. 2 Eichmann-Prozess, télégramme de la délégation ouest-allemande à Jérusalem (288) à l'AA, 28.6.1961, Preuschen. L'affaire rocambolesque du vol de documents détenus par l'avocat est-allemand Friedrich Karl Kaul, qui séjourne alors à Jérusalem (voir plus haut) rappelle que le procès de Jérusalem est aussi un moment d'affrontement entre la RFA et la RDA. La vivacité des attaques est-allemandes est contrée par la RFA, d'autant plus facilement que la RDA n'a, rappelons-le, rien fait dans le sens d'une quelconque réparation aux Juifs; et elle demeure dans une position très agressive à l'encontre de l'État d'Israël. À propos des attaques contre Globke, voir le rapport établi par Kaul à son retour à Berlin-Est (Der Fall Eichmann, Berlin [RDA] 1963) et les attaques notamment dirigées contre Globke (Ausschuss für deutsche Einheit [éd.], Globke und die Ausrottung der Juden. Über die verbrecherische Vergangenheit des Staatssekretärs im Amt des Bundeskanzlers Adenauer, Berlin [RDA] 1960). À propos des campagnes est-allemandes contre Bonn menées à ce moment: Michael LEMKE, Kampagnen gegen Bonn. Die Systemkrise der DDR und die West-Propaganda der SED. 1960–1963, dans: Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte 41 (1993), p. 153–174; Annette LEO, Eichmann, Globke und die DDR, dans: »Das hat's bei uns nicht gegeben!« Antisemitismus in der DDR – Das Buch zur Ausstellung der Amadeu Antonio Stiftung, Berlin 2010, p. 20–30; Henry LEIDE, NS-Verbrecher und Staatssicherheit. Die geheime Vergangenheitspolitik der DDR, Göttingen 2005 (en particulier p. 80).

56 Hans-Peter MENSING (dir.), Teegespräche 1961–1963, Berlin 1992, entrée du 14.12.1961, p. 48; termes proches le 20.2.1962, p. 117.

57 Akten zur Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland 1963, Munich 1994, vol. 1, doc. n 182, entretien du Chancelier fédéral Adenauer avec le responsable de la mission israélienne, Shinnar (StS 1267/63 secret), 28.5.1963, p. 593–596.

58 Voir Norbert FREI, Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit, Munich 1996; WEINKE, Eine Gesellschaft ermittelt gegen sich selbst (voir n. 30), entre autres.

Goldmann, l'un de ses principaux responsables dont la bienveillance envers l'Allemagne est bien connue⁵⁹. Le procès a également des répercussions défavorables sur les relations germano-israéliennes. On en veut pour preuve le débat autour d'une directive de la Knesset de janvier 1962 portant sur les relations culturelles entre les deux pays. Cette discussion parlementaire, qui fait ressortir bien des ressentiments, est perçue comme une remise en cause de la logique de rapprochement confortée jusque-là: elle aboutit ainsi à l'empêchement au séjour en RFA de délégations de jeunes Israéliens pouvant revêtir un caractère officiel⁶⁰.

En ce qui concerne ensuite les relations germano-arabes, corollaire des relations germano-israéliennes, on note une déception, sinon de la colère, des États arabes face à l'attitude de la RFA. Comme les diplomates ouest-allemands en poste dans les capitales de ces pays en font l'écho, à leurs yeux Bonn est trop conciliante vis-à-vis du procès fait à Eichmann⁶¹. Ils remarquent de plus que la procédure est en partie utilisée contre eux: Israël ne profiterait-il pas du procès pour faire pression sur la RFA dans le sens de concessions matérielles? Ces États arabes se font également fort de mettre en garde: ils ne laisseront pas faire, eux qui sont déjà remontés par la rencontre de New York⁶². Avec Gilbert Achcar⁶³, on note toutefois que la réception arabe du procès Eichmann, et donc de la position de la RFA dans cet ensemble, est plus complexe qu'on ne peut/veut bien l'imaginer. Certaines voix mettent en avant le fait que l'activisme de certains pays communistes contre Eichmann/la RFA constitue en soi une reconnaissance d'Israël⁶⁴; et que de toute façon la RFA ne peut dans les circonstances du moment agir autrement, étant placée sous la pression américaine, en continuant toutefois de ne pas reconnaître Israël, ce qui est à porter à son crédit⁶⁵.

Outre ces facettes défavorables, le procès a d'autre part des effets positifs sur les relations germano-israéliennes. Certes, l'on demeure dans la spécificité qui leur est propre depuis quelques années, avec d'excellentes relations *de facto* mais toujours pas de relations *de jure*. Pour ce qui concerne ces relations *de facto*, le procès Eichmann est l'occasion d'échanges très intenses entre l'AA et la mission israélienne de Cologne, portant notamment sur le procès, mais surtout, aspect nouveau, entre la délégation ouest-allemande envoyée à Jérusalem et les autorités israéliennes sur place⁶⁶. La procédure permet également la mise en place et le développement de relations de

59 SHAFIR, *Ambiguous Relations* (voir n. 38), en particulier p. 219–237; Shlomo SHAFIR, *Nahum Goldmann and Germany after World War II*, dans: Mark A. RAIDER (dir.), *Nahum Goldmann. Statesman without a State*, Albany 2009, p. 207–231; Ronald W. ZWEIG, «Reparations made me». *Nahum Goldmann, German Reparations and the Jewish World*, dans: *ibid.*, p. 233–253.

60 JELINEK, *Zwischen Moral und Realpolitik* (voir n. 1), note de la mission israélienne de Cologne à l'AA, 5.2.1962, SHINNAR, p. 586–593.

61 Voir par exemple PA AA, Abt. VII, vol. 1038 Eichmann, lettre de l'ambassade de RFA à Beyrouth (B 708.82 92.19 393/61) à l'AA, 17.4.1961, Scharzmann.

62 *Ibid.*, vol. 1026, note (708.82.07 92.19 562/60), 16.3.1960, Northe.

63 Gilbert ACHCAR, *Les Arabes et la Shoah*, Arles 2009.

64 PA AA, Abt. VII, vol. 171 Eichmann, télégramme de l'ambassade de RFA à Bagdad (126) à l'AA, 2.5.1961, Bargaen.

65 *Ibid.*, télégramme de l'ambassade de RFA à Bagdad (90) à l'AA, 12.4.1961, Bargaen.

66 C'est ce qui apparaît dans les dossiers des Affaires étrangères, avec les télégrammes envoyés de Jérusalem par ladite délégation.

travail entre la *Zentrale Stelle* de Ludwigsbourg et *Yad Vashem*⁶⁷. Dans ce contexte, l'été 1961 peut être perçu comme un tournant favorable pour les relations entre les deux pays, en particulier du fait de l'attitude ouest-allemande. C'est interprété de la sorte par les acteurs eux-mêmes, qu'il s'agisse de la perception par les autorités ou par les populations. Preuschen écrit le 22 septembre 1961: »Le procès a entraîné une sorte de purification de l'atmosphère dans les relations avec la République fédérale⁶⁸«. Les analystes contemporains – par exemple les journalistes⁶⁹ – comme les historiens reprennent cette interprétation⁷⁰. Dans les faits, conformément aux engagements préalables de la part de Ben Gourion, rien n'a été dit au cours du procès qui serait à même de mettre à mal l'image de la »nouvelle Allemagne« à laquelle il est lui-même personnellement très attaché. Concrètement, les relations économiques entre les deux pays sont renforcées dès après la fin de la première partie du procès Eichmann: ce geste s'inscrit dans la logique de l'engagement d'Adenauer envers Ben Gourion datant de leur rencontre de mars 1960 à New York, et il est entrepris sans attendre l'arrivée à échéance de l'accord de réparations⁷¹. Par ailleurs, c'est de juin 1962 que date un accord secret entre les deux pays portant sur de considérables livraisons de matériel militaire pris sur les stocks ouest-allemands au profit d'Israël⁷². Enfin, dès la fin du procès et l'exécution d'Eichmann, également en juin 1962, de hautes personnalités ouest-allemandes peuvent à nouveau se rendre en Israël dans le cadre de visites officielles: le chrétien-démocrate Eugen Gerstenmaier, président chrétien-dé-

67 PA AA, Abt. VII, vol. 1717, télégramme de la délégation ouest-allemande à Jérusalem (202) à l'AA, 30.5.1961, Vogel.

68 PA AA, Abt. VII, vol. 1039 Eichmann, document ZRS Isr b 689/61, 22.9.1961, Gawlik. Même teneur in *ibid.*, vol. 1038 Eichmann, document ZRS E 553/60 A, 2.7.1962, *Der Prozeßverlauf im Eichmann Prozeß – Urteilsverkündung in der Revisionsinstanz (Schlußbericht)*, Preuschen.

69 Peter KRAUSE, *Der Eichmann-Prozess in der deutschen Presse*, Francfort/M. 2002. L'observateur israélien Haïm Gouri constate pour sa part que les journalistes allemands font partie des rares correspondants étrangers à demeurer longtemps sur place (Haïm GOURI, *La cage de verre* [journal du procès Eichmann], Paris 1964, p. 87).

70 Par exemple JELINEK, *Deutschland und Israel* (voir n. 1), ch. X, *Die Vergeltung*, p. 335–356.

71 Avec dès juin 1961 la finalisation de l'aide économique ouest-allemande promise par Adenauer à Ben Gourion lors de leur rencontre de New York, en mars 1960, qui entre en vigueur à la fin de la même année (Akten zur Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland, 1965, vol. 1, Munich 1996, doc. n° 1, p. 6–8). D'aucuns veulent voir que cette relance des relations économiques après la première phase du procès est une récompense envers Israël, qui a tenu les débats pour éviter que la RFA ne soit clouée au pilori; voire que cette aide économique ouest-allemande a été un élément de pression sur Israël dans ce sens (Bettina STANGNETH, *Eichmann vor Jerusalem. Das unbehelligte Leben eines Massenmörders*, Zurich/Hambourg 2011, en particulier p. 448 et 453; GEULEN, *Die Geheimhaltung der Eichmann-Akten* (voir n. 18). Or les minutes de la rencontre elle-même invalident ce qui doit demeurer une conjecture guère fondée (JELINEK, BLASIUS, Ben Gurion und Adenauer [voir n. 3]). Dans les faits, le délai entre la promesse et la mise en route effective de l'aide tient plus à la difficulté qu'il y a à transformer un engagement oral en un acte international; et il faudrait plutôt voir dans cet ensemble une pression israélienne sur la RFA (State of Israel, *Israel State Archives* [B. Gilead, éd.], Documents on the Foreign Policy of Israel, vol. 14: 1960, Jérusalem 1997, doc. n° 227, lettre de Ben Gourion à Adenauer, 27.9.1960; Asher BEN-NATAN, *Die Chuzpe zu leben. Stationen meines Lebens*, Düsseldorf 2003, p. 136). Au total, promise pour être de 500 millions de dollars, l'aide court de 1961 à 1968 et porte sur 2 milliards de dollars.

72 Niels HANSEN, *Geheimvorhaben »Frank/Kol«*. Zur deutsch-israelischen Rüstungszusammenarbeit 1957 bis 1965, dans: *Historisch-politische Mitteilungen*, 6 (1999), p. 229–264.

mocrate du Bundestag⁷³; le libéral Thomas Dehler, député et ancien ministre de la Justice; l'ancien président de la RFA Theodor Heuss y retourne en 1963⁷⁴, et Konrad Adenauer en 1966, à titre privé, après avoir quitté le pouvoir en 1963⁷⁵.

Pour ce qui concerne les relations *de jure*, des effets positifs sont voulus et attendus par des personnalités politiques ou de la société civile ouest-allemande et des associations. Celles-ci sont depuis quelque temps soucieuses d'une formalisation des relations entre les deux pays, à la suite d'une cristallisation des efforts dans ce sens qui date de la fin des années 1950. Le pasteur Heinrich Grüber, par exemple, qui vient de déposer au procès Eichmann à charge contre l'ancien SS, multiplie les prises de position dans ce sens⁷⁶. Son action s'inscrit en parallèle à celle d'hommes politiques sociaux-démocrates, alors dans l'opposition⁷⁷. Dans le camp chrétien-démocrate, Franz Böhm, déjà mentionné comme potentiel responsable de la délégation ouest-allemande, s'exprime également en faveur d'une formalisation qui fasse suite au procès. Ces voix sont appuyées et relayées par les responsables de la communauté juive ouest-allemande: de façon générale mise en avant par les autorités de Bonn comme garantie du caractère démocratique de la nouvelle Allemagne, cette communauté veut s'affirmer comme partie intégrante à la fois de la RFA et de la diaspora, notamment dans le contexte généré par les incidents antisémites de Cologne et le procès Eichmann⁷⁸. Tandis que d'autres communautés de la diaspora manifestent leur volonté de se rapprocher de représentants ouest-allemands, en signe de reconnaissance du nouvel âge des relations germano-juives qui doit commencer avec et après le procès⁷⁹.

De fait, il semble alors temps et possible de passer à une autre étape, en dépassant les blocages qui s'imposent depuis le milieu des années 1950⁸⁰, et à la suite d'appels

73 ACDP, papiers privés d'E. Gerstenmaier, vol. 086/1, WDR, 24.11.1962, Bundestagspräsident Eugen Gerstenmaier über Erfahrungen aus seiner Israelreise.

74 Bundesarchiv (Archives fédérales), Coblenz, papiers privés de Th. Heuss, vol. 62: dans ce volume se trouve une correspondance diverse relative à ce séjour.

75 Voir notre article: Verpflichtung und Pragmatismus. Adenauer und Israel, dans: Hanns Jürgen KÜSTERS (dir.), Konrad Adenauer, Israel und das Judentum, Bonn 2004, p. 55–81.

76 Heinrich GRÜBER, Erinnerungen aus sieben Jahrzehnten, Cologne 1968.

77 Il s'agit de leaders politiques (Carlo Schmid, Erich Ollenhauer, Jakob Altmaier) ou syndicaux (Ludwig Rosenberg), comme d'intellectuels (Walter Dirks).

78 Voir notre article: L'attitude des Juifs ouest-allemands à l'égard des relations RFA-Israël 1949–1965, dans: Tsafon – Revue d'études juives du Nord, n°42, automne 2001–hiver 2002, p. 55–102. Voir également Anthony D. KAUDERS, Unmögliche Heimat. Eine deutsch-jüdische Geschichte der Bundesrepublik, Munich 2007, p. 126–160.

79 PA AA, Abt. VII, vol. 1037 Eichmann, lettre du consulat général de RFA à New York (Pr 200.80.03 121/61) à l'AA, 3.2.1961, Federer.

80 En 1956 les Israéliens proposent à la RFA une formalisation des relations, dans le sens de l'établissement de liens diplomatiques; après quelques mois de réflexion, Bonn refuse au titre de la »doctrine Hallstein« décrite précédemment: si la RFA devait reconnaître officiellement Israël, les États arabes répondraient par une reconnaissance de la RDA, ce qui pérenniserait la division de l'Allemagne et conduirait la RFA à rompre avec ces États. Bonn suggère donc à Israël d'en rester aux relations *de facto*, dont Tel Aviv peut s'accommoder *in fine*: comme l'indique plus tard un haut responsable israélien, des équipements militaires livrés par la RFA sont plus efficaces pour défendre des frontières que des diplomates. Le raisonnement perdure dans les années suivantes: à chaque fois que le sujet est abordé la RFA indique qu'elle est sur le principe bien disposée à cet égard, mais que le moment n'est pas opportun (cf. notre ouvrage: De la Shoah à la réconciliation [voir n. 27]).

réguliers quant à une officialisation de relations qui demeurent pour le moment *de facto*. On constate à cet égard une réflexion au sein des cercles du pouvoir en RFA: celle-ci résulte de la présence pour la première fois, avec la délégation, de personnes ouest-allemandes installées officiellement pour une durée assez longue en Israël. Se pose alors la question de savoir si l'on doit aller vers une pérennisation de cette délégation, avec sa transformation en représentation permanente. L'un des membres de la mission, l'historien Wolfgang Scheffler, qui a contribué à la première phase du procès, rédige un mémorandum dans ce sens⁸¹. Il y décrit notamment le profil de la personne qui pourrait occuper un poste d'«observateur officiel», en insistant sur les difficultés inhérentes au contexte interne à Israël très délicat: où il s'agit de cumuler l'intégrité par rapport au passé et le sens des réalités présentes, un philo-sémitisme prononcé ne suffisant pas. L'idée est ouest-allemande, d'une part. Mais elle existe également chez les décideurs israéliens: elle est par exemple évoquée par le directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères, Haïm Yahil, qui estime que le procès Eichmann permet de créer une atmosphère favorable à une avancée⁸². Au bout du compte toutefois ce passage, ce «glissement» d'une délégation provisoire, intimement liée à la conjoncture du procès Eichmann, à une solution permanente, est rejeté: en plus des réticences classiques liées à la doctrine Hallstein, certains diplomates ouest-allemands, comme Duckwitz, la jugent indigne⁸³. Le refus le plus net émane toutefois des Israéliens, qui ne veulent pas d'une solution bâtarde, insatisfaisante, indigne de l'attente israélienne vieille de plus de cinq ans désormais: à Jérusalem, on refuse tout ce qui pourrait ressembler à une demi-mesure, à une nouvelle temporisation et dans tous les cas à une solution de facilité. Ce que l'on exige c'est tout ou rien⁸⁴; avec de plus une situation paradoxalement plus profitable à Israël en l'absence de relations diplomatiques, la RFA pouvant plus facilement être conduite à aider Israël que si de tels rapports formels devaient exister⁸⁵.

81 PA AA, Abt. VII, vol. 1020 Israel, note: Beobachtungen und Betrachtungen zu den deutsch-israelischen Beziehungen, vornehmlich zu offiziellen Kontakten zwischen deutschen und israelischen Vertretern, Berlin, 10.3.1962; *ibid.*, vol. 1716, note (ZRS Isr b 328/62), 3.4.1962, Gawlik, avec document de W. Scheffler, Beobachtungen und Betrachtungen zu den deutsch-israelischen Beziehungen.

82 JELINEK, Zwischen Moral und Realpolitik (voir n. 1), compte rendu d'une réunion au ministère israélien des Affaires étrangères, à propos de l'Allemagne, 10.2.1961, p. 546–548.

83 HANSEN, Aus dem Schatten der Katastrophe (voir n. 1), p. 578.

84 JELINEK, Zwischen Moral und Realpolitik (voir n. 1), compte rendu de Max Varon, ministère israélien des Affaires étrangères, direction d'Europe de l'Ouest, à Shinnar, 25.5.1961, p. 566–569; Compte rendu de Shinnar à Varon, 31.5.1961, p. 569–571; PA AA, Abt. VII, vol. 1020, note écrite relative à la question des relations entre la République fédérale et Israël (708.82.00 92.19), s. d., s. sign. Le refus israélien peut également se fonder sur la mauvaise impression que Preuschen semble susciter chez certains interlocuteurs, lui qui ne brille pas par son tact une fois en Israël: au cours de son séjour il n'aurait mentionné qu'une fois le passé, et encore pour que l'on tire une fois pour toutes un trait dessus; par ailleurs selon lui entre 1933 et 1938 aucun acte antisémite notable n'aurait été commis en Allemagne (GROSSE, Eichmann-Prozess [voir n. 10], p. 166). D'autres auteurs soulignent au contraire les bonnes relations entre la délégation ouest-allemande et son environnement (JELINEK, Deutschland und Israel [voir n. 1]).

85 JELINEK, Zwischen Moral und Realpolitik, (voir n. 1), mémorandum de Sh. Bendor, ministère des Affaires étrangères, directeur de l'Europe occidentale, au directeur général, à propos des relations avec la RFA, 18.7.1961, p. 573–575.

Enfin, parmi les effets positifs du procès Eichmann, avec un impact sur les relations germano-israéliennes, il faut noter ceux – plus connus – ayant trait à la conscience de la Shoah et à la »découverte« de ses dimensions réelles, comme des multiples implications qu'elle sous-tend, au-delà du »simple« cercle des responsables directs. Certes la chose est complexe: l'on peut ainsi retenir les récentes analyses de Raphael Gross⁸⁶ ou de Bettina Stangneth⁸⁷ sur la réalité d'un réveil de cette conscience, qui doit bien plus être interprété comme un retour du refoulé. En tout état de cause, Adenauer est un représentant éloquent de cet affichage relatif à une »découverte« des faits. Lors d'un entretien avec la presse, le 2 mars 1962, il s'exprime en ces termes : »Le procès Eichmann a été une chose très mauvaise; cela a en effet rappelé des souvenirs. J'y ai aussi entendu des choses que je ne savais pas – des horreurs⁸⁸«.

Cette clarification concerne le passé nazi et l'implication des Allemands; là encore, Raphael Gross relativise l'approche communément admise jusque-là, en élaborant la notion de »coupable non coupable« qui permet à la majorité de poursuivre le refoulement⁸⁹. En tout état de cause, on note alors en RFA une poussée de la thématique: la Shoah est désormais plus que par le passé à l'ordre du jour, en contradiction avec les secrets espoirs d'Adenauer et la conclusion désabusée du philosophe israélien Yeshayahu Leibowitz⁹⁰. Cela concerne en particulier la justice ouest-allemande, même si la *Zentrale Stelle* de Ludwigsbourg n'a pas attendu le procès Eichmann pour travailler⁹¹. Pour les années qui suivent, il faut notamment évoquer les procès d'Auschwitz, les débats sur la loi fédérale sur les dédommagements et ses amendements, ou la relance du débat sur la prescription des crimes nazis⁹². De premières interrogations s'imposent également relativement à l'implication des institutions d'État, avec une mise en avant de plus en plus récurrente des phénomènes de continuités au sein de l'appareil administratif ouest-allemand⁹³. Les remises en cause suscitées par le procès Eichmann sont également au programme de réflexions de la so-

86 GROSS, Anständig geblieben (voir n. 21).

87 STANGNETH, Eichmann vor Jerusalem (voir n. 71).

88 MENSING, Teegespräche (voir n. 56), entrée du 2.3.1963, p. 146.

89 GROSS, Zum Fortwirken der NS-Moral, (voir n. 21).

90 »Je pense qu'il s'agissait d'une conspiration entre Ben Gourion et Adenauer pour innocenter le peuple allemand. En échange, ils nous ont payé des milliards.« (cité par Hannah YABLONKA, *The State of Israel vs. Adolf Eichmann*, New York 2004, p. 245; voir aussi Tom SEGEV, *Le Septième million. Les Israéliens et le génocide*, Paris 1993, p. 428).

91 WEINKE, Eine Gesellschaft ermittelt gegen sich selbst (voir n. 30). La *Zentrale Stelle* est créée en 1958, étant la cristallisation d'efforts des justices des Länder; elle fait suite au procès d'Ulm de 1958, mené à l'encontre de membres de la SS ayant perpétré des massacres en Lituanie, en juillet 1941. Le procès Eichmann (re)lance toutefois des procédures (Marc von MIQUEL, *Ahnden oder amnestieren? Westdeutsche Justiz und Vergangenheitspolitik in den sechziger Jahren*, Göttingen 2004).

92 Après plusieurs débats parlementaires dans les années 1960 et l'allongement du délai de prescription, les crimes nazis sont déclarés imprescriptibles en 1979 (Peter REICHEL, *Vergangenheitsbewältigung in Deutschland. Die Auseinandersetzung mit der NS-Diktatur von 1945 bis heute*, Munich 2001, p. 182–198).

93 Le ministre von Brentano, encore en poste jusqu'à la fin 1962, va progressivement remettre en cause la ZRS, par trop complaisante envers les anciens criminels nazis. Pour ce qui concerne l'AA et la continuité Troisième Reich/République fédérale, voir le rapport récent, et discuté, relatif à l'histoire de cette administration du temps du Troisième Reich et à la gestion de cette histoire/mémoire par ce ministère (Eckart CONZE, Norbert FREI, Peter HAYES, Moshe ZIMMER-

ciété ouest-allemande. Du côté des protestants on retrouve le pasteur Heinrich Grüber, qui met en place une association *Pro Israel* en octobre 1961⁹⁴. L'Église catholique n'est pas en reste, elle qui est secouée en 1963 par la création de la pièce de théâtre de Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*: au moment du procès Eichmann, des prières sont dites à la demande des évêques, afin que l'on prie pour les victimes et que l'on tire les enseignements de ce qui sera révélé à ce moment⁹⁵.

La clarification s'applique enfin au cas israélien, avec un avant et un après procès⁹⁶. Le directeur de l'Office de presse israélien a ces mots dès novembre 1961: »La confrontation interne avec le problème ›Eichmann‹ a constitué, pour le peuple allemand comme pour le peuple israélien, un processus curatif⁹⁷«. Et de son côté Teddy Kollek, alors chef de cabinet de Ben Gourion, estime que l'affaire est close⁹⁸. Mais cette proclamation, qui ressemble par trop à un vœu pieux très politique au regard de l'impact à venir de la procédure, est certainement précipitée, comme doit le montrer l'évolution du débat par la suite⁹⁹.

IV. Conclusion

Le procès Eichmann a-t-il donc eu des effets négatifs, des effets positifs, ou des effets en général sur les relations germano-israéliennes? Dans les faits, cette question s'impose au terme de cette brève analyse. Dès décembre 1960, soit avant son déroulement, l'AA veut croire que le procès Eichmann n'aura aucun effet sur les relations germano-israéliennes, ce qui tient certainement plus du vœu pieu que de la prospective géopolitique. Cette croyance est toutefois confortée par certains responsables israéliens: Golda Méir s'exprime dans ce sens en mai 1961, au moment d'un passage en

MANN [dir.], *Das Amt und die Vergangenheit. Deutsche Diplomaten im Dritten Reich und in der Bundesrepublik*, Munich 2010).

- 94 PA AA, Abt. VII, vol. 2010, Worauf wir warten – Vortrag in einer Jugendkundgebung zur Forderung der Anerkennung des Staates Israel durch die Bundesrepublik, Probst Grüber, transmis à l'AA par le secrétaire d'État à la Chancellerie fédérale, 31.8.1962; Heinrich GRÜBER, *Zeuge pro Israel*, Berlin 1963.
- 95 Voir notre article: Après la Shoah. Le rapport des chrétiens ouest-allemands à la destruction des Juifs d'Europe, à leurs compatriotes juifs et à l'État d'Israël, 1945–1965, dans: Bruno BÉTHOUART, Pierre-Yves KIRSCHLEGER (dir.), *Juifs et chrétiens à travers l'histoire. Entre conflits et filiations* (XIX^e université d'été du carrefour d'histoire religieuse contemporaine), Les Cahiers du Littoral, 2, 10 (2011), p. 135–152.
- 96 Annette WIEVIORKA, Les vagues du procès Eichmann. Un procès exceptionnel, dans: Israël. De Moïse aux accords d'Oslo, Paris 1998, p. 459–478; Idith ZERTAL, Le procès Eichmann et la révélation de la Shoah, dans: *ibid.*, p. 479–485. Claude Klein va jusqu'à parler de »lieu de mémoire israélien« (Le cas Eichmann, vu de Jérusalem Paris 2012).
- 97 PA AA, L4, vol. 33, lettre de l'ambassade de RFA à Londres (ZRS e 1/61) à l'AA, 16.11.1961, von Etdorf.
- 98 Akten zur Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland, 1962, vol. 2, Munich 2010, doc. n° 218, télégramme de Vogel (114–5457/62, confidentiel, à ce moment à Nicosie) à l'AA, 22.5.1962, p. 981.
- 99 Pour l'ensemble de la société israélienne, voir les points de vue divergents de Idith Zertal (*La Nation et la Mort*, Paris 2004) et d'Anita Shapira (*L'imaginaire d'Israël. Histoire d'une culture politique*, Paris 2005).

Islande¹⁰⁰; tandis que Ben Gourion lui-même abonde également dans cette direction à la fin mars 1961¹⁰¹. Dans les faits, au sens propre du terme les relations germano-israéliennes n'enregistrent pas de modification. Elles conservent dans les années qui suivent le procès leur statut précédent: le blocage *de jure* se poursuit, sans formalisation des relations; la situation *de facto* quant à elle s'améliore, avec renforcement des liens économiques, sur la base des discussions Adenauer/Ben Gourion de New York (mars 1960), avec pour la partie visible le développement dans ces années des échanges de jeunes, des jumelages entre villes des deux pays... Où l'on note plus que jamais la victoire du pragmatisme, de la Realpolitik, plus que de la morale¹⁰².

En 1963, deux des grands acteurs des relations germano-israéliennes – et du procès Eichmann – se retirent: Ben Gourion quitte ses fonctions en juin, Adenauer en octobre, tout deux pour des raisons d'âge et de politique intérieure. En dépit du constat qui vient d'être établi (maintien d'une sérénité globale des relations germano-israéliennes), une certaine tension reste palpable, en lien avec ce qui est interprété comme un resurgissement du passé. Cela est illustré par l'affaire des experts allemands en Égypte, en 1962–1963: lorsque la présence de spécialistes allemands de balistique au service de l'armée égyptienne est interprétée par Israël comme une alliance entre les nazis du passé et les »nazis« du moment que sont les États arabes, aux yeux d'Israël¹⁰³; c'est aussi la »crise du Proche-Orient« (*Nabostkerise*) de 1963–1964, lorsque la presse ouest-allemande révèle les arrangements militaires germano-israéliens de 1962 (issus des engagements informels d'Adenauer envers Ben Gourion, à New York), déclenchant les foudres des États arabes et une certaine indécision/panique à Bonn¹⁰⁴.

Au bout du compte, c'est en 1965 que sont établies les relations diplomatiques entre les deux pays. Certains analystes veulent alors parler d'une »démonstration de la réconciliation«, qui serait la résultante de l'ambiance créée en partie par le procès Eichmann¹⁰⁵. Il est toutefois évident que ce sont principalement et avant tout, sinon uniquement, les circonstances du moment, justement indépendantes des suites du procès de Jérusalem, qui font enfin se rejoindre morale et Realpolitik.

100 PA AA, Abt. VII, vol. 1048, lettre de l'ambassade de RFA à Reykjavik (Pol 203.83 312/61) à l'AA, 25.5.1961, Rowold.

101 Ibid., vol. 1037 Eichmann, télégramme de la délégation ouest-allemande à Jérusalem (31) à l'AA, 14.4.1961, Stercken, avec extrait du journal israélien Jedioth Achronoth, 31.3.1961.

102 Pour reprendre le balancement qui se retrouve dans le titre de Jelinek (*Zwischen Moral und Realpolitik* [voir n. 1]). Cette constatation est renforcée par le développement à ce moment d'une partie moins visible des relations germano-israéliennes, à savoir des relations militaires très développées (HANSEN, *Geheimvorhaben* [voir n. 72]).

103 On peut rappeler à ce titre l'effort qui a été fait au moment du procès Eichmann d'établir une responsabilité du grand mufti de Jérusalem dans la Shoah, avec la tentative de démonstration – au bout du compte vaine – de liens entre lui et Eichmann: ce faisant, Ben Gourion (par le biais du procureur Hausner), avait souhaité établir une ligne droite entre la volonté exterminatrice nazie à l'encontre des Juifs et la volonté destructrice arabe à l'encontre d'Israël (HAUSNER, *Justice in Jerusalem* [voir n. 36], p. 345–346; David CESARANI, *Eichmann. His Life and Crimes*, Londres 2005, p. 53–56, 255, 278).

104 Voir Rainer A. BLASIUS, *Geschäftsfreundschaft statt diplomatischer Beziehungen. Zur Israel-Politik 1962–1963*, dans: ID (dir.), *Von Adenauer zu Erhard. Studien zur auswärtigen Politik der Bundesrepublik Deutschland 1963*, Munich 1994, p. 154–210.

105 Hannfried VON HINDENBURG, *Demonstrating Reconciliation. State and Society in West German Foreign Policy toward Israel, 1952–1965*, New York/Oxford 2007.